

Comité du projet agrivoltaïque des Trois Moutiers

Note de synthèse relative au comité de projet du projet agrivoltaïque sur la commune des Trois- Moutiers dans la Vienne

Table des matière

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque	3
Objectifs nationaux	3
Objectifs régionaux	3
Présentation de Greenvolt Power	4
Le groupe Greenvolt Power	4
Le groupe Greenvolt	5
La technologie photovoltaïque et le développement de l'agrivoltaïsme	6
Le projet agrivoltaïque des Trois Moutiers	7
Contexte	7
Situation	7
Etats initiaux et mesures d'aménagements	8
Environnement	8
Paysage	10
Agricole	12
Proposition d'aménagement	14
Un projet de territoire	14
La concertation dans le développement de nos projets	14
Une production d'électricité verte	15
Une source de retombées économiques locales	15
Conclusion	16
Contact	16
Annexe 1 : Avis de réception des courriers envoyés	17
Annexe 2 : Modèles des courriers envoyés	22
Annexe 3 : Liste de présence	23

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque

Objectifs nationaux

Le positionnement de la France en tant que cinquième gisement européen en matière d'ensoleillement met en lumière son rôle important à jouer dans la transition énergétique avec le développement de l'énergie solaire. C'est pourquoi un objectif ambitieux entre **41 913 MW de puissance solaire terrestre à installer pour 2028** a été fixé par la **loi Grenelle II** (2010) afin de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie de notre pays.

La Loi du 17 Août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (TECV)** fixe, elle aussi, des objectifs ambitieux :

- **23% d'Énergies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020**
- **32% d'Énergies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030**

La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028** (PPE adoptée mi 2017) présente les orientations et les actions à engager par les pouvoirs publics afin de gérer les différentes formes d'énergies sur le territoire métropolitain. L'objectif est d'atteindre les cibles de la politique énergétique définie dans le code de l'énergie. Les chiffres suivants sont alors présentés en ce qui concerne la puissance installée photovoltaïque :

- **20,1 GW d'ici 2023 (+ 47% par rapport à 2019)**
- **35,1 GW à 44 GW en 2028 (+ 216% par rapport à 2019)**

En août 2021, le **projet de loi Climat et Résilience** est adopté au Parlement, prévoyant des dispositions diverses sur la lutte contre le réchauffement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets et en **mars 2023 est promulguée la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)** afin de favoriser le développement de centrales de production combinant les enjeux de préservation de la biodiversité et la concertation avec le territoire d'implantation. Des zones de développement privilégié sont ainsi mises en évidence par les communes ce qui les remet au centre du projet d'aménagement.

Tous les territoires ont ainsi été invités à se mobiliser afin d'atteindre les objectifs ambitieux à l'échelle nationale et les objectifs déclinés par région.

Objectifs régionaux

Les objectifs nationaux ont été déclinés sous plusieurs échelles au niveau régional. Les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) ont défini un cadre d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de chaque région.

Ces schémas définissaient les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et ils ont été remplacés à la suite de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 par un document de planification d'aménagement du territoire en lien avec la maîtrise et valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air.

Le 4 février 2020, le Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine a défini les objectifs de la filière photovoltaïque :

- Une production photovoltaïque de 9 700 GWh en 2030 ;
- Une production de 14 300 GWh en 2050 ;

Au 30 juin 2025, 6 035 MW de photovoltaïque étaient raccordés en Nouvelle-Aquitaine.

Les objectifs de production fixés par le SRADDET pour 2025 ont donc été atteints, traduisant un contexte de déploiement photovoltaïque favorable dans la région.

En adaptant le cadre rédactionnel :

- La région vise un développement solaire significatif avec une **production photovoltaïque quasiment multipliée par ~1,5 d'ici 2030 comparé à aujourd'hui** et plus d'**1,5x encore d'ici 2050**.
- Pour atteindre l'objectif de **9 700 GWh en 2030**, la région devra continuer d'**augmenter fortement sa puissance photovoltaïque installée par rapport à mi-2025**.
- L'effort d'ajout de capacité photovoltaïque pour 2030 peut être estimé en comparant les niveaux installés (~6 035 MW début 2025) à l'objectif SRADDET (~8 500 MW en 2030) : il faudra **mettre en service plusieurs GW supplémentaires de capacités** dans les années à venir pour être en phase avec le SRADDET.

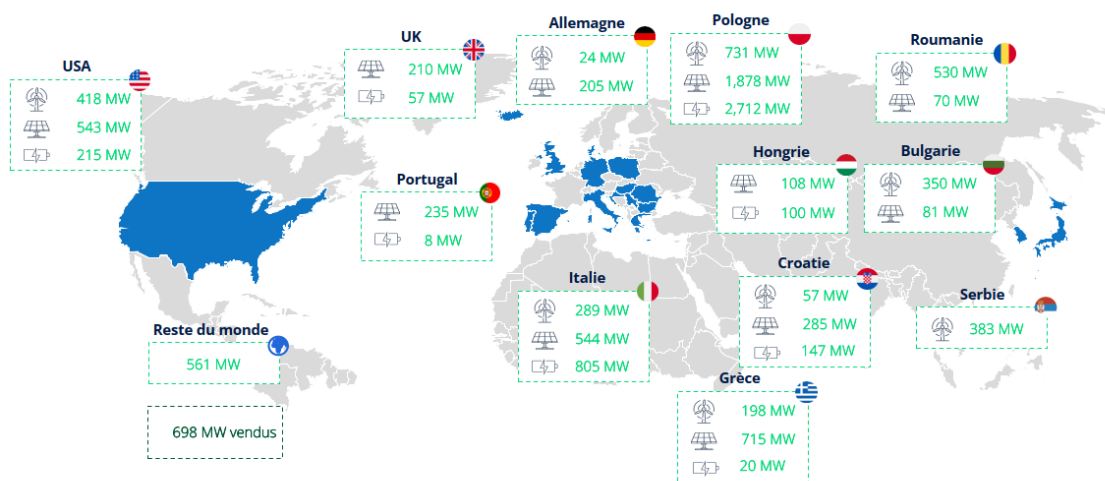
Présentation de Greenvolt Power

Le groupe Greenvolt Power

Greenvolt Power est une **entreprise spécialisée dans la production d'énergies renouvelables**. Le groupe s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leur savoir-faire au service de projets **éoliens et solaires** de production et de stockage d'électricité dans **18 pays, principalement européens, dont la France**.

Greenvolt Power, forte de 200 collaborateurs, possède plus de **13,2 GW** de portefeuille projet d'énergies renouvelables répartis sur 18 zones géographiques :

Pipeline de 13.2 GW d'éolien, de solaire photovoltaïque et de stockage



D'ici la fin de l'année 2025, environ 5,3 GW devraient être prêts pour la construction, en cours de construction ou en exploitation commerciale.

Concernant les actifs en exploitation, au 31 décembre 2024, Greenvolt Power exploitait 35 parcs solaires répartis entre la Pologne, la Roumanie, le Portugal, la Hongrie et la Grèce avec une capacité totale installée de **485 MW**.

Financièrement, les revenus d'exploitation en 2024 s'élèvent à **94,8 millions d'euros**.

Greenvolt Power France est un acteur du déploiement des énergies renouvelables en France. Ces collaborateurs **développent, financent, construisent et exploitent** les centrales de production et de stockage d'électricité dans le respect de l'humain et de l'environnement.

Greenvolt Power France garantit ainsi une **implantation cohérente et concertée** avec la population locale. De plus, notre équipe maîtrise toutes les étapes d'un projet.

Basé à Lyon, Greenvolt Power France est présent sur tout le territoire, avec plusieurs agences régionales.

Une présence au cœur des territoires

Lyon (siège social)

Tours

Montpellier

Toulouse

Marseille

Bordeaux

Rennes

Paris



Le groupe Greenvolt

Greenvolt Power est une filiale du groupe Greenvolt, deuxième énergéticien portugais.

Le groupe, en plus de s'appuyer sur l'éolien, le photovoltaïque au sol et le stockage par batterie via Greenvolt Power, compte parmi ses piliers la biomasse ainsi que le photovoltaïque décentralisé en toiture et ombrières.

Le groupe européen GREENVOLT compte 100% de ses actifs, dividendes, investissements en fonds propres et prêts bancaires destinés à la production d'énergies d'origine renouvelable.

Aucune activité de production d'énergie n'est réalisée à partir de combustibles fossiles ou fissiles, de même qu'aucune activité utilisant la biomasse forestière autre que des résidus d'exploitation.

Les activités de Greenvolt, 100% renouvelables

Biomasse : résidus forestiers et bois recyclé



Eolien terrestre



SSEB



Photovoltaïque en toiture



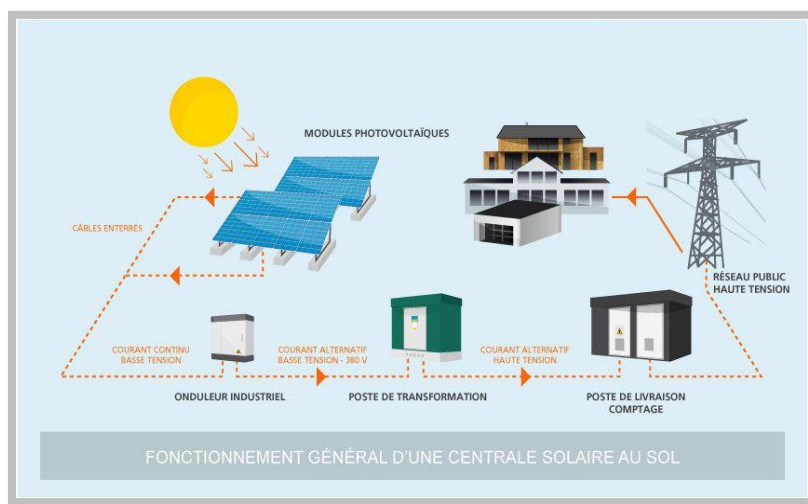
Photovoltaïque de grande puissance (>2 ha)



La technologie photovoltaïque et le développement de l'agrivoltaïsme

En France, l'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record avec près de 24,5 TWh en 2024, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Cela a représenté près de 5,2% de la consommation électrique française annuelle.

Un parc solaire se compose de modules photovoltaïques posés sur des tables fixées sur des pieux enfoncés dans le sol ou posées sur des socles en béton facilement retirables en fin d'exploitation. Ces modules sont reliés à un ou plusieurs onduleurs et transformateurs par des câbles électriques sous-terrain. Ces derniers permettent un raccordement au poste de livraison présent sur le parc. Par la suite, l'énergie électrique produite est transmise sur le réseau public.



Le 8 avril 2024 marque la parution du **décret n°2024-318 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers**.

Il vient réglementer la production d'électricité d'origine solaire en synergie avec la production agricole, qui doit rester la principale. Une installation agrivoltaïque permet ainsi la production d'électricité sur une parcelle agricole en contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole tout en apportant à la parcelle un des quatre services :

- 1) L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
- 2) L'adaptation au changement climatique
- 3) La protection contre les aléas météorologiques
- 4) L'amélioration du bien-être animal

La technologie s'adapte ainsi et continue de s'améliorer pour assurer la meilleure cohabitation possible entre énergie et agriculture : les panneaux sont de plus en plus performants, les structures sont surélevées, les espaces entre pieux agrandis pour le travail des engins agricoles et l'ombrage des modules peut se piloter en fonction des besoins.

Les projets photo et agrivoltaïques s'inscrivent sur du long terme, avec une durée d'exploitation annoncée de 40 ans. Ainsi tout projet doit être pensé pérenne, durable et réversible.

En fin d'exploitation, le parc est démantelé et la parcelle est remise en état et cela doit être garanti financièrement avant la mise en exploitation de la centrale. Les garanties financières couvrant les coûts de démantèlement sont ainsi consignées à la Caisse de Dépôt en phase amont du projet et représentent une condition inhérente à son aboutissement.

Le projet agrivoltaïque des Trois Moutiers

Contexte

Greenvolt Power France développe depuis 2024 un projet agrivoltaïque sur la commune des Trois Moutiers, dans le département de la Vienne. La commune a été contacté au démarrage des études, en juin 2024.

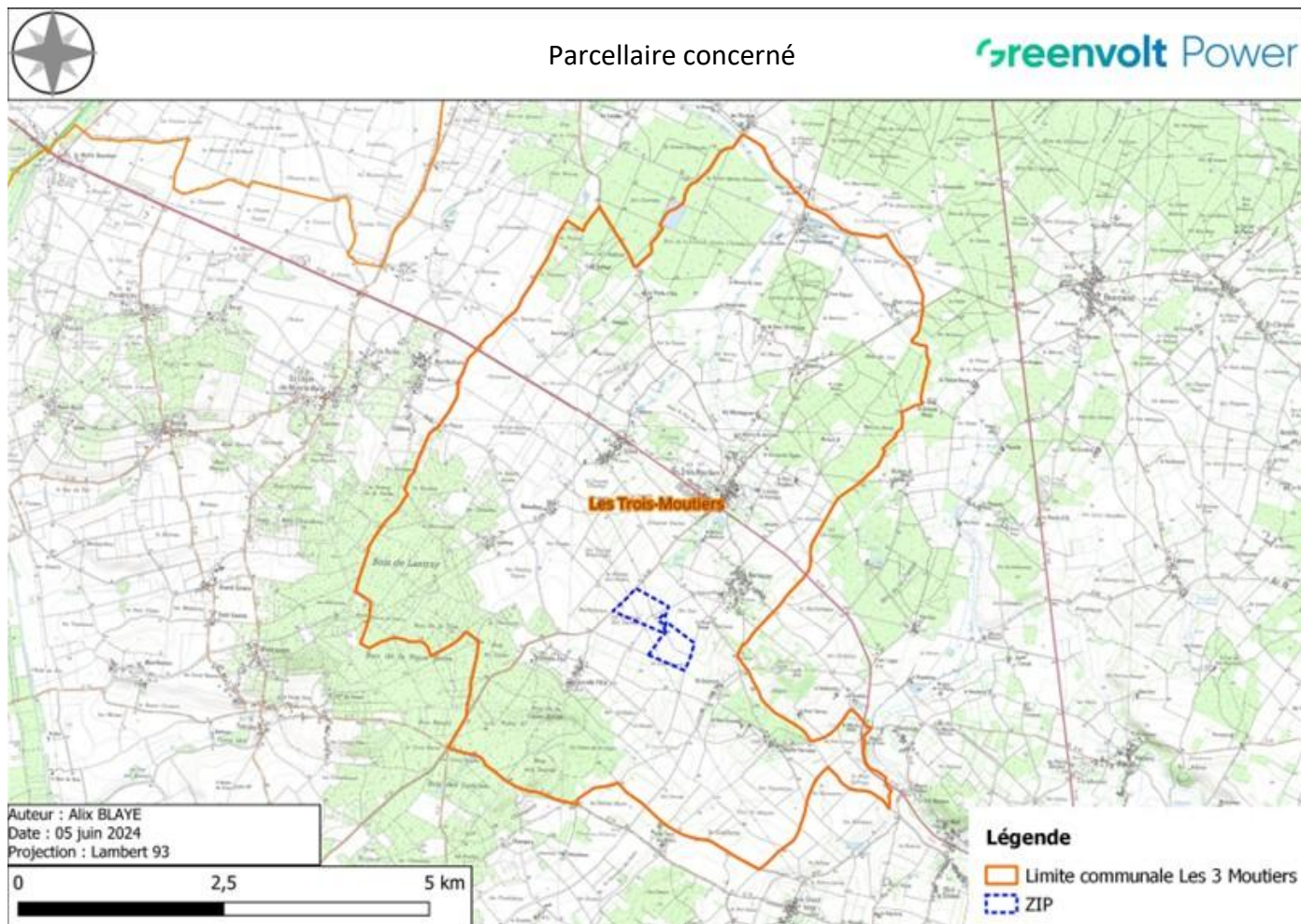
En février 2026, un Comité de Projet a été organisé afin d'échanger sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire. Ont été invités un représentant de la commune d'implantation ainsi que de chaque commune limitrophe aux Trois-Moutiers (Roiffé, Raslay, Morton, Saint-Léger-de-Montbrillais, Berrie, Ternay, Curcay-sur-Dive, Glénouze, Mouterre-Silly, Bournand et Loudun), en plus de la Communauté de communes du Loudunais.

Les invitations ont été envoyées par LRAR le 03/02/2026 et le Comité Projet s'est tenu le 20/02/2026 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie. Les invitations envoyées ainsi que liste de présence au Comité sont annexées au présent document.

Situation

La zone de projet se situe au sud du bourg des Trois Moutiers. Le propriétaire, exploitant actuel de la zone et souhaite conserver ses terres tout en permettant la continuité de l'exploitation de celles-ci.

La zone d'étude mesure 36 hectares et est représentée ci-après :



Dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque, l'ensemble des gestionnaires de réseaux et les services de l'état sont consultés et communiquent au développeur les recommandations et les éventuelles servitudes associées à chaque ouvrage envisagé.

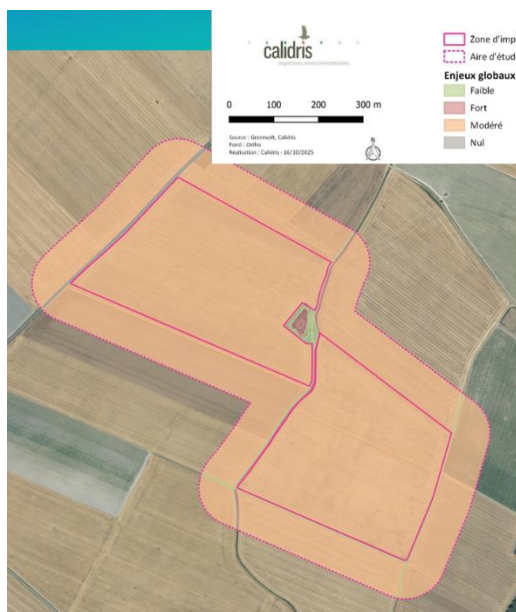
Etats initiaux et mesures d'aménagements

Des études de terrain ont été menées depuis septembre 2024 sur la ZIP avec l'intervention des **bureaux d'études indépendants** de Greenvolt Power France. Les études permettent de **mesurer localement et très précisément l'impact du projet agrivoltaïque** sur l'environnement, le paysage, l'agriculture et le milieu humain. Elles ont conduit à une analyse de chaque aspect du projet agrivoltaïque.

Elles ont conduit à l'évolution de la proposition d'aménagement de la centrale agrivoltaïque en tenant compte des différents enjeux afin d'éviter, réduire et compenser les impacts : démarche ERC.

Environnement

Des mesures ERC seront mises en place afin de réduire l'impact potentiel sur les milieux naturels, notamment des évitements des enjeux forts. La zone de la mare, entre les deux parcelles principales, a été retirée du projet.



Enjeux forts sur la mare au centre de la ZIP :

- Insectes
- Chiroptères
- Avifaune
- Amphibiens

Enjeux modérés sur les parcelles agricoles :

- Avifaune
 - Nidification : alouette des champs, Caille des blés, Gorgebleue à miroir, Tarier pâle, etc. Territoire de chasse pour le Busard Saint-Martin et Faucon crécerelle.
 - Hivernage : Pluvier doré en repos (50 indiv)
 - Migration : zone de chasse Busard Saint-Martin et Grande aigrette

Pour 36 sondages réalisés sur la zone, aucune zone humide n'a été recensée d'un point de vue pédologique. De même aucune zone humide recensée selon le critère de la végétation « recouvrement d'espèces indicatrices » n'a été repérée.



Localisation et statuts des prélèvements pédologiques sur la ZIP

Paysage

L’analyse effectuée a relevé un potentiel limité de développement de centrales PV sur les sites dégradés dans un rayon de 15 km autour du site choisi.



Vue n°13 – Depuis une route secondaire entre les hameaux Grande Fête et Saint-Dremont				
Localisation : Les-Trois-Moutiers				
Thématique	Distance de la ZIP	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion de la ZIP dans le paysage
Axe de circulation / Route secondaire	650 m	Faible	Bonne	Moyenne



Niveau de la sensibilité

Négligeable

Très faible

Faible

Modérée

Forte

Très forte

Vue depuis le sud du site.

La zone est karstique et proche d’une aire d’alimentation de captage. La SAU du propriétaire démontrait un parcellaire éclaté avec des parcelles jouxtant des zones à forts enjeux environnementaux ou paysagers.



Vue depuis l’est du site.

La présence du Center Parcs au nord des Trois Moutiers était également à prendre en compte lors du choix des parcelles. En effet, hormis les enjeux majeurs de protection de l’environnement et du patrimoine, les zones de substitution retenues ont, soit déjà fait l’objet d’un développement photovoltaïque, soit sont trop petites.

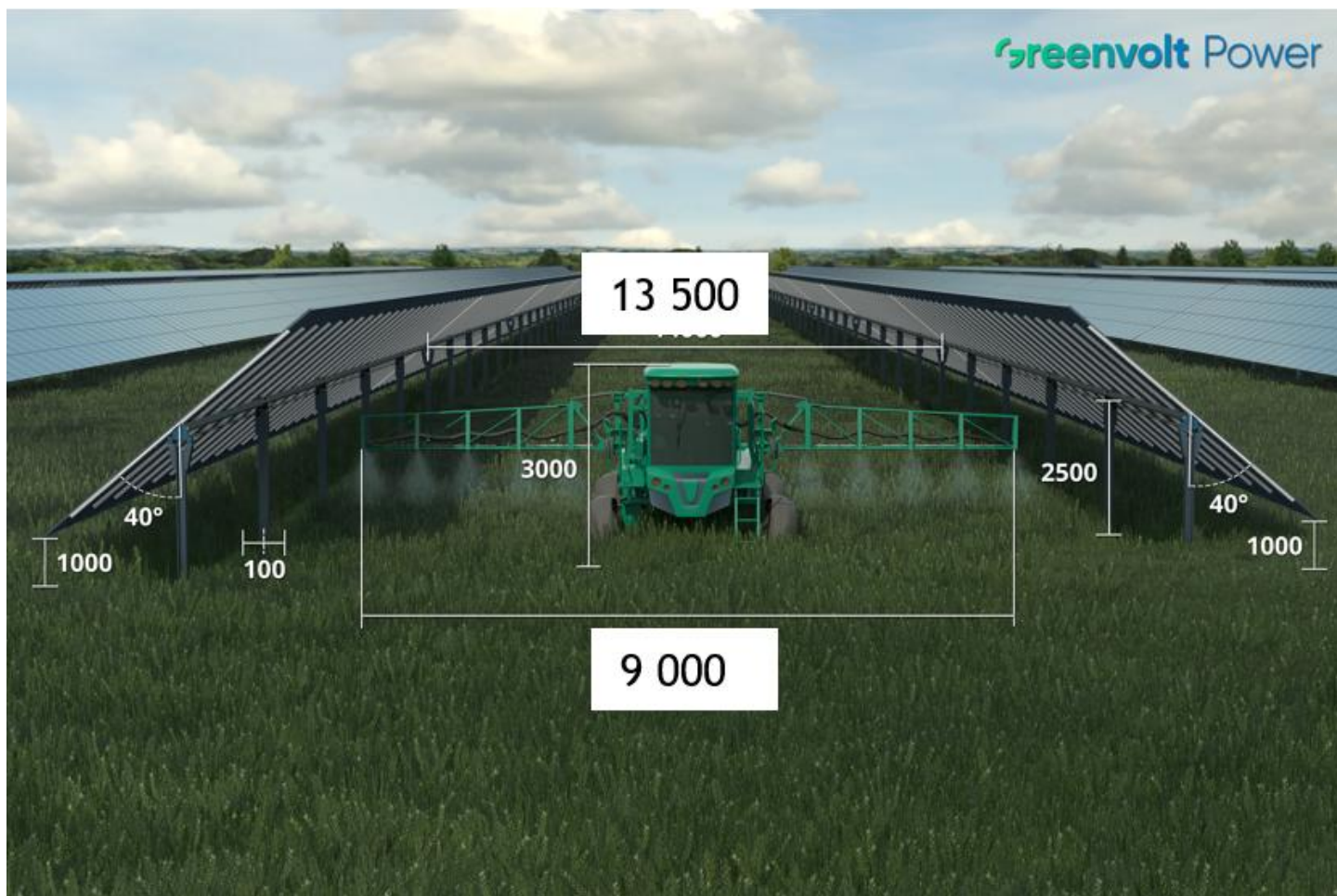


Hypothèse d'implantation de départ.

Agricole

Des études agricoles et agronomiques ont été réalisées pour analyser les possibilités de production, en tenant compte de la présence des panneaux. Un nouvel itinéraire cultural a été défini non seulement, en prenant en compte les capacités de culture du machinisme de l'exploitation, mais aussi en étudiant les meilleurs rendements des différentes céréalicultures sous panneaux.

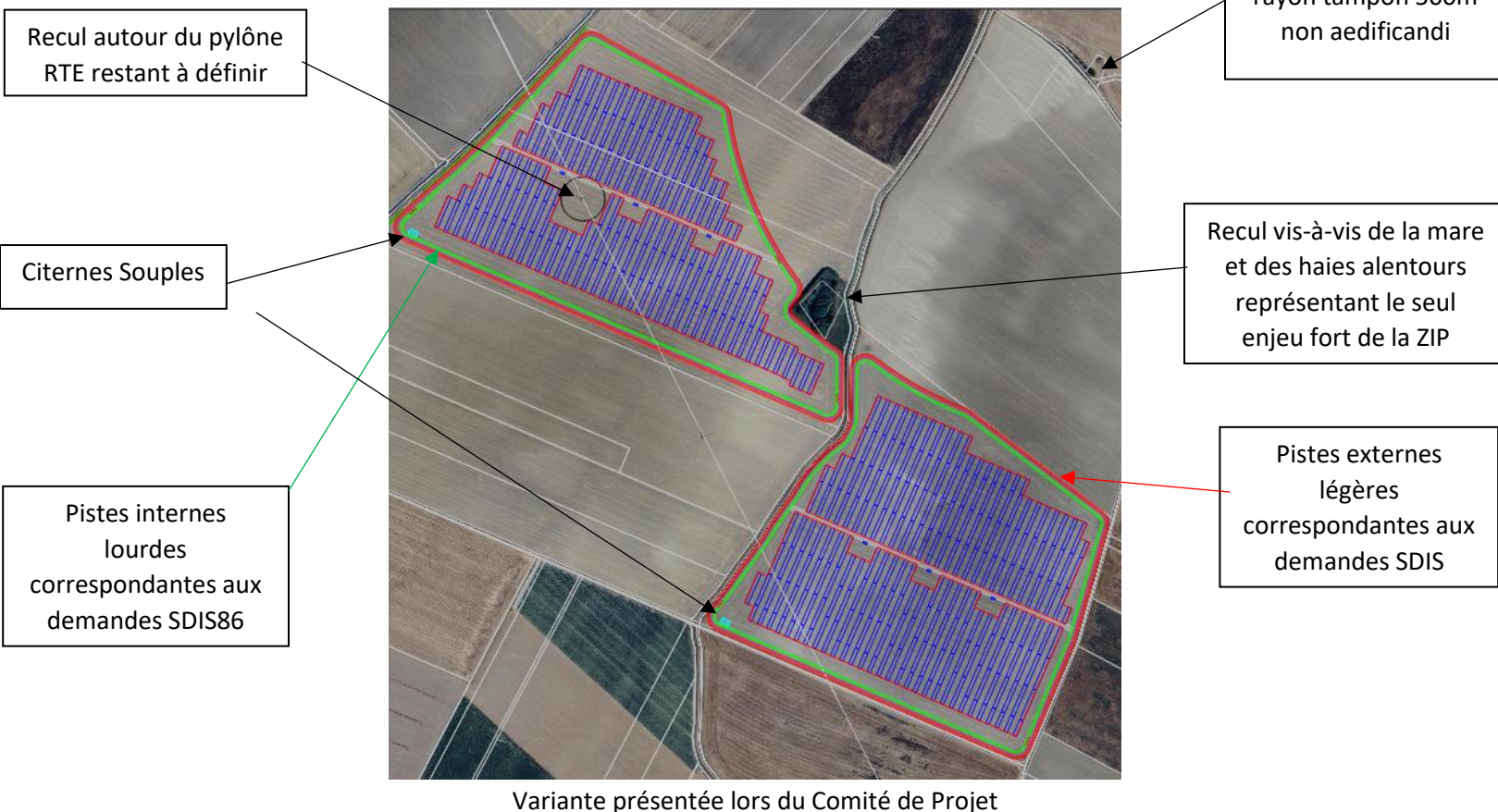
Actuellement, des structures mobiles avec un taux de couverture surfacique inférieur à 40% sont envisagées, avec une hauteur point bas entre 1.4 et 1.5 m et une inclinaison allant de -55° à $+55^{\circ}$ en fonction de la période et des besoins de passages d'engins agricoles de l'exploitant.



Dimensions envisagées pour le passage des engins agricoles dans la parcelle.

Le projet agrivoltaïque prendra en compte les recommandations de la Chambre d'Agriculture de la Vienne qui a été contacté pour une rencontre en 2024 et un point d'étape avant dépôt du permis de construire, en février 2026. Les principes de la charte sont pris en compte dans les études. Ci-dessous, un résumé de plusieurs des principes :

- Principe 1 : Encourager l'équipement des toitures agricoles en panneaux photovoltaïques.
 - o Un bâtiment PV a déjà été construit sur l'exploitation. L'agrivoltaïsme apparaît comme la suite logique afin de pérenniser les exploitations et de permettre à l'exploitant de s'engager encore plus dans un avenir durable.
- Principe 2 : Limiter l'installation de centrales photovoltaïques au sol à des zones bien définies.
 - o Projet agrivoltaïque, non concerné.
- Principe 4 : Les projets agrivoltaïques doivent démontrer la synergie entre agriculture et photovoltaïque.
 - o La loi APER et les décrets d'application qui lui sont associés seront respectés.
- Principe 5 : Les projets photovoltaïques au sol doivent conforter l'activité agricole, permettre sa pérennité et garantir sa transmissibilité.
 - o La convention de prêt à usage agricole signée avec l'exploitant précise que le démantèlement de l'installation agrivoltaïque réversible sera uniquement à la charge de l'opérateur, et que les sites seront remis en état après ce démantèlement.
 - o La question de la répartition entre exploitant et propriétaire ne se pose pour l'instant pas puisque sur le projet, c'est la même personne. Les repreneurs de l'exploitation seront également tenus de respecter une égale répartition.



Proposition d'aménagement

Le raccordement électrique du parc agrivoltaïque au réseau public sera réalisé par Enedis. En effet, cet organisme reste le seul décisionnaire et connaît avec précision les capacités de raccordement en France et sait choisir la meilleure solution technique et financière pour le projet, toujours en concertation avec Greenvolt Power France.

Des tracés probables ont été édités jusqu'au poste source de Loudun ou bien de Méron ; afin d'évaluer l'impact du raccordement sur l'environnement notamment. Ce dernier sera effectif via des accotements de voiries déjà existantes, ce qui limite cet impact.

Le calendrier prévisionnel des prochaines grandes étapes du projet est le suivant :



Un projet de territoire

La concertation dans le développement de nos projets

Notre conception du développement est basée sur une **consultation à chaque étape importante du projet** afin de l'adapter au mieux à chaque territoire. Pour cela, nous mettons en œuvre une palette de solutions entre la naissance du projet et l'enquête publique :

- **Comprendre le territoire** : réalisation d'un diagnostic territorial et d'une étude de perception du projet auprès d'une trentaine d'acteurs locaux
- **Expliquer et valoriser le projet** : lettres d'informations, site internet dédié, permanences publiques, expositions...
- **Coconstruire le projet** : travail de concertation basé sur la collaboration afin de définir et mettre en place les mesures permettant de compenser les éventuels impacts du parc, d'accompagner les acteurs économiques, ...

Une production d'électricité verte

Un parc photovoltaïque est tout d'abord une source d'électricité non négligeable.

Un **retour à l'état initial du site** accueillant le parc photovoltaïque est assuré dans les baux emphytéotiques, par un engagement de démantèlement obligeant Greenvolt Power à retirer la totalité des fondations (sauf en cas de décision contraire du propriétaire).

Une source de retombées économiques locales

Un parc photovoltaïque s'accompagne de **différentes retombées économiques pour le territoire** :

- Les **retombées fiscales pour la communes et l'intercommunalité** basées sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ;

Estimation des retombées fiscales pour une centrale de 17 MWc

Recettes annuelles	Fiscalité Professionnelle Unique						
	IFER 2025	CVAE	CFE	TA	TFPB	Total	
Commune	43 000 €	6 375 €	9 934 €	15 648 €	3 191 €	15 325 €	Montant moyen*
EPCI					0 €	/	Montant moyen*
Département	19 00 €	5 674 €	0 €	19 560 €	3 231 €	40 145 €	Montant réel
Total	62 000 €	12 029 €	9 934 €	35 208 €	6 421 €	55 470 €	

Hypothèse d'attribution compensatoire FPU permettant de dégager un montant moyen*	25,00%
---	---------------

* La taxe d'aménagement est à payer uniquement la première année, dans un délai de 12 mois à la suite de la délivrance du permis de construire.

- Les **revenus locatifs** aux propriétaires fonciers et les indemnités aux exploitants ;
- Une **création d'activité locale** avec notamment un appel aux sous-traitants locaux lors de la phase de travaux et l'embauche de techniciens de maintenance afin de garantir le bon fonctionnement du parc tout au long de sa vie ;
- Les **mesures compensatoires** destinées à compenser les impacts écologiques et paysagers du projet photovoltaïque ;
- Les **mesures d'accompagnement** constituent une offre volontariste de Greenvolt Power France. Elles sont réfléchies en concertation avec les collectivités locales afin de les adapter au mieux au territoire (à titre d'exemple : création/restauration de sites à intérêts environnementaux, acquisition d'espaces naturels et de sites environnementaux remarquables et engagement à une gestion écologique d'espaces naturels, plantation de haies dans le but de prévenir ou limiter la visibilité du parc photovoltaïque, participation à la restauration de monuments qui peuvent être concernés par la visibilité du parc, aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, enfouissement de lignes électriques publiques sur le territoire de la commune, actions de promotions relatives aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande et du stockage d'énergie) ;
- La **mise en place de campagnes de financement participatif**, pour la commune et les riverains. Il est notamment possible de participer au financement de la construction du parc. Ce type de financement peut se faire grâce à l'existence de plateformes dédiées ;
- En fonction des projets et des capacités financières des collectivités locales, Greenvolt Power France est ouvert à leur **participation au capital de la société de projet** et à leur implication ;

Conclusion

Le projet agrivoltaïque des Trois Moutiers est développé depuis l'année 2024. Les études environnementales, paysagères, agricoles et sur le milieu humain ont conduit à échanger autour d'un projet en cours de finalisation dans une démarche ERC (A : accompagnement) ; de moindre impact. D'une surface d'étude totale d'environ 30 hectares, il permettra la production de 21GWh d'électricité verte.

Contact

Greenvolt Power reste disponible pour échanger sur toutes questions inhérentes au projet. Pour ce faire, une prise de contact est à effectuer à l'adresse suivante : communication.fr@power.greenvolt.com

Annexe 1 : Avis de réception des courriers envoyés

LA POSTE

AR

FRANCE

DÉLAI 3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire : **MIGNONNEAU ISABELLE**
Signature du destinataire ou de son mandataire : _____

Identifiant facteur : cFdHTTqzNjWmJYMDitMDVUMdk6NT
k6MJAuMDAwWg==

Numéro de la LR : **AR 88000072343168U**
SD : 870013404637905

Destinataire de la Lettre recommandée : _____

À distribuer à l'adresse ci-dessous : _____

Pierre-denis DELCLOY
GREENVOLT POWER FRANCE
52 Quai de Paludate
Bordeaux 33000

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PH1 AWS 9 06/25

LA POSTE

AR

FRANCE

DÉLAI 3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire : _____
Signature du destinataire ou de son mandataire : _____

Identifiant facteur : cFVWWTc5MDiWmJYMDitMDVUMTA6
NDU6MTEuMDAwWg==

Numéro de la LR : **AR 88000072343174Y**
SD : 87001340539238E

Destinataire de la Lettre recommandée : _____

À distribuer à l'adresse ci-dessous : _____

Monique & Marie
Rais de Raslay
2 Rue de la Main
86120 RASLAY

Delclay Pierre-denis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PH1 AWS 9 06/25

LA POSTE

AR

FRANCE

DÉLAI 3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire : _____
Signature du destinataire ou de son mandataire : _____

Identifiant facteur : cFZBWDc1ODiWmJYMDitMDVUMTE6
MjQ6MTUuMDAwWg==

Numéro de la LR : **AR 88000072343110T**
SD : 87001340505697N

Destinataire de la Lettre recommandée : _____

À distribuer à l'adresse ci-dessous : _____

Monique & Marie
Rais de Raslay
6 Rue du Château
86120 BERRIE

Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PH1 AWS 9 06/25

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**

Nom du destinataire ou de son mandataire :
BOIRON JULIE

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cFZBWDcTODiWjYtMDitMDVUMTA6
NDg6MTAuMDAwWg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

Numéro de la LR :
AR 880000723431775

SD : 870013404871520



Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Le Maire
Mairie de St Léger de Montbrillais
1 Rue des Castagniers
88120 St Léger de
Montbrillais

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PHI AWS 9 06/25

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cF3DWjMSMDiWjYtMDitMDVUMDg6
NDQ6MjluMDAwWg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

Numéro de la LR :

AR 880000723431705

SD : 870013401818108



Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Le Président
Communauté de Communes Isère
BP 30004 - 2 Rue de la France
d'Adm
38101 LOUDUN

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PHI AWS 10 06/25

TL8012 / 74

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**

Nom du destinataire ou de son mandataire :
LEBEAU ISABELLE

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cFdHTTkzNjWjYtMDitMDVUMTE6Mz
c6MTQuMDAwWg==

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

Numéro de la LR :

AR 880000723431073

SD : 870013405124385



Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Le Maire
Mairie de Ternay
Rue des Lombards
88120 TERNAY

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cFBNUJMOMTlwMjYtMDItMDVUMTE6N
DI6NTAuMDAwWg==

Numéro de la LR :
AR 880000723431730
SD : 87001340610904R

Destinataire de la Lettre recommandée
Monsieur Le Maire
Mairie de Montene-Silly
12 Rue Saint Maximin
86200 Montene-Silly

À distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Jouis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

DÉLAI
3 JOURS

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 9 06/25

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **05/02/2026**
Distribuée le : **05/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cEZCTTixMzlwMjYtMDItMDVUMTM6MT
A6MTkuMDAwWg==

Numéro de la LR :
AR 88000072343175W
SD : 87001340632761W

Destinataire de la Lettre recommandée
Monsieur Le Maire
Mairie de GLENOUZE
1 Place de l'Eglise
86200 GLENOUZE

À distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Jouis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

DÉLAI
3 JOURS

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 9 06/25

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : **06/02/2026**
Distribuée le : **09/02/2026**
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Pièce d'identité présentée : **Carte nationale d'identité Fr**

Numéro de la LR :
AR 88000072343176U
SD : 87001341761407Q

Destinataire de la Lettre recommandée
Mairie de Morton
Monsieur Le Maire
Place du Rénoué
86120 Morton

À distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Jouis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

DÉLAI
3 JOURS

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

LA POSTE

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR : **AR 88000072343169S** SD : 870013404598640

Destinataire de la Lettre recommandée
Monsieur Le Maire
Mairie de Roiffé
Place d'Armée
86120 Roiffé

À distribuer à l'adresse ci-dessous
Pierre-Louis DELCLOY
GREENVOLT Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

Présentée, avisée le : 05/02/2026
Distribuée le : 05/02/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cFVCRDM2MjIwMjYtMDItMDVUMDk6
NTU6MDluMDAwWg=#acteur*

AR
FRANCE
DÉLAI
3 JOURS

* La facture attestée par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 9 06/25

AR

FRANCE

DÉLAI
3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, évitée le : 05/02/2026
Distribuée le : 05/02/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cEPNWTYXmWmYmMDRMDVMTGEM
DcKMDUUMDduWgr=

* La signature afférée est la signature des destinataires ou des destinataires
ou de son mandataire à cet effet.

102704 - AR 1000000000 - VU 100 000 0 0000

Numéro de la LR :
AR 8800000723431721

SD : 87001340496483F

Destinataire de la Lettre recommandée
Mairie Le Poiré
Mairie de Bourgneuf
Rue de la Bourne
85100 Bourgneuf

A distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

TL3412 / 31

AR

FRANCE

DÉLAI
3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, évitée le : 05/02/2026
Distribuée le : 05/02/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cEZCTTmMwMmYmMDRMDVMTAGNT
cAMTQMDawWgr=

* La signature afférée est la signature des destinataires ou des destinataires
ou de son mandataire à cet effet.

102704 - AR 1000000000 - VU 100 000 0 0000

Numéro de la LR :
AR 880000072343178Q

SD : 87001340589214Y

Destinataire de la Lettre recommandée
Mairie Le Poiré
Mairie de Bourgneuf
Rue de la Bourne
85100 Bourgneuf

A distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

AR

FRANCE

DÉLAI
3 JOURS

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, évitée le : 05/02/2026
Distribuée le : 05/02/2026
Nom du destinataire ou de son mandataire :
100-MAIRIE
Signature du destinataire ou de son mandataire :
Identifiant facteur : cFJNQTAUMZmWmYmMDRMDVUMDgIN
TM6MzUUMDduWgr=

* La signature afférée est la signature des destinataires ou des destinataires
ou de son mandataire à cet effet.

102704 - AR 1000000000 - VU 100 000 0 0000

Numéro de la LR :
AR 8800000723431713

SD : 87001340183886A

Destinataire de la Lettre recommandée
Mairie Le Poiré
Mairie de Bourgneuf
Rue de la Bourne
85100 Bourgneuf

A distribuer à l'adresse ci-dessous
Delclay Pierre-Louis
Greenvolt Power France
52 Quai de Paludate
33000 Bordeaux

TM2027 / 38

Annexe 2 : Modèles des courriers envoyés

Greenvolt Power

Bordeaux, le 02/02/2026

MAIRIE de Les Trois-Moutiers
14 Av. Aristide Gigot
86120 Les Trois-Moutiers

Objet : Invitation au comité de projet pour le projet photovoltaïque sur la commune des Trois-Moutiers

Monsieur le Maire,

La société Greenvolt Power France mène depuis novembre 2023 des études de faisabilité afin de déterminer la possibilité ou non d'implanter un parc photovoltaïque sur la commune des Trois-Moutiers.

Les premiers résultats étant encourageants, notre société prévoit de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès du préfet.

Conformément aux articles L. 211-9, et R. 211-5 à R. 211-10 du Code de l'énergie, et par le souci de transparence qui anime notre société, une concertation doit être organisée avant tout dépôt de demande d'autorisation.

C'est en ce sens que nous avons l'honneur de vous inviter au premier comité de projet relatif au parc photovoltaïque de la commune des Trois-Moutiers.

Celui-ci se tiendra dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie (**14 Avenue Aristide Gigot, 86120 Les Trois-Moutiers**), **le vendredi 20 février de 10h à 12h.**

Ce comité nous permettra notamment de vous présenter le projet, de discuter de ses conditions d'intégration, de ses impacts potentiels, et de ses enjeux socio-économiques.

Nous vous rappelons que vous disposez de la faculté d'inviter à ce comité le préfet ou son représentant, un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution ou de transport concerné.

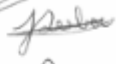
Nous vous prions de bien vouloir nous confirmer votre présence, ou celle de la personne chargée de vous représenter, avant le lundi 16 février.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pierre-Louis DELCLOY
Chef de Projets ENR
Greenvolt Power France
pierre-louis.delcloy@greenvolt.com
Tel : 06 97 77 34 76

Annexe 3 : Liste de présence

Les personnes présentes et leurs qualités au Comité de Projet du 20 février :

Greenvolt Power	Comité Projet Les Trois Moutiers (86) 20/02/2026		
Fiche de présence			
Nom Prénom	Fonction	Courriel	Signature
Deldog Pierre-Louis	CDP Greenvolt	pierre-louis.deldog@greenvolt.fr	
DESBOIS Julie	Cheffe de projet Greenvolt	julie.desbois@greenvolt.fr	
SONNEVILLE-COUPÉ B.	Maire de 3 Miers	bernard.sonneville@5pt @orange.fr	
LEFEBVRE MAYARD	CCPL		
BRIGNON Jean Claude	Maire de Blénay	jeanclaude.brignon@orange.fr	